

tion fondée sur sa nature même, sur son unité, sa sainteté, son apostolicité. Je tombe en ce moment sur un passage d'Alphonse de Castro, je le cite traduit, n'ayant pas l'édition originale. „ Un hérétique ou schismatique ne peut „ être chef universel, ni chef particulier de „ l'Eglise, *ni recevoir aucune influence des „ chefs de l'Eglise*, dès qu'il est public; parce „ que avant que d'être chef de l'Eglise, il „ faut être membre de cette même Eglise, & „ qu'il n'y a que les *membres unis au chef, „ qui en reçoivent les influences*. Or tout „ hérétique ou schismatique publics ne sont „ point membres de l'Eglise; ils ne sauroient „ être donc ni chef universel ni particulier de „ l'Eglise, ni recevoir aucune influence de „ ceux qui de droit sont revêtus de ces augustes titres, & *cette incapacité est autant de droit divin* que leur séparation de l'Eglise. Or personne ne peut avoir juridiction dans l'Eglise s'il n'est chef universel ou chef particulier de l'Eglise, ou s'il ne la reçoit

---

*cerdotalis ad validè absolvendum*. Si cela est, *sufficit in omni casu*, car à coup sûr mon danger de mort n'ajoute rien au caractère sacerdotal d'un prêtre hérétique... Et ce sont des Nonces qui écrivent des choses pareilles, & qui ne savent pas que le caractère sacerdotal a bien cette puissance *radicaliter* (comme disoient les théologiens Arabes dans leur très-expressif quoiqu'un peu barbare langage) mais pas *objectivè*? Ils ont un pouvoir vague & stérile, n'ayant pas de sujets sur lesquels ils peuvent l'exercer : comme on le voit évidemment par tout ce que nous venons d'alléguer d'autorités & de raisons.